France Services Agriculture : la coalition Installons des Paysans conteste le financement du système d'information

Note à destination de la presse

Installons des Paysans (IDP) est une coalition réunissant sept organisations engagées dans le renouvellement des générations agricoles et l'accompagnement à l'installation et à la transmission : la FADEAR, la FNAB, le Réseau CIVAM, le MIRAMAP, le RENETA, SOL et la Fédération Terre de Liens.

Dans le cadre du déploiement de France Services Agriculture (FSA), ces organisations contestent les modalités de financement du système d'information (SI) du dispositif. Il a en effet été annoncé que les structures agréées de niveau 2 devraient contribuer financièrement à sa maintenance. Pour rappel les structures de niveau 2 seront les structures chargées de l'accompagnement des porteurs de projet en émergence, installation, transmission et formation.

Cette nouvelle contribution a été portée à notre connaissance le mardi 10 novembre 2026, lors d'un groupe de travail FSA organisé par le ministère de l'Agriculture. Elle serait de 2.95€/h d'accompagnement et facturé par Chambre d'Agriculture France, gestionnaire de ce système d'information.

Au-delà du montant demandé, c'est le principe de cette contribution, ses modalités de calcul et les conditions dans lesquelles elle est imposée qui posent problème.

1. **Une économie de bout de chandelle inédite :** l'Etat et Chambre d'Agriculture France, délégataire de la mission de service publique de gestion du SI, pensent économiser entre 500 000 € et 600 000€ par an via cette contribution. C'est à notre connaissance tout à fait inédit qu'une plateforme de service public soit payante pour les structures utilisatrices. Tout cela pour une économie très limitée, que l'on peut mettre en regard avec les 1.5 millions d'euros, non financés, qui vont être supportés par les structures de niveau 2 pour participer à la coordination de FSA.
2. **Une annonce tardive, précipitée et non-concertée :** cette annonce a été faite, lors du 27ème groupe de travail dédié à FSA, alors que la plupart des appels à candidature régionaux pour l'agrément de niveau 2 sont déjà clôturés. Les structures ont construit leur candidature et leur modèle économique sans avoir connaissance de cette contribution supplémentaire, ni avoir pu en évaluer les impacts.
3. **Facturés, usagers mais ni décisionnaires, ni consultés :** FSA a été construit pour que l'utilisation de cet outil soit obligatoire pour les structures agréées. Malgré des demandes

répétées de la coalition, aucune structure de niveau 2 n'a été associée à la conception de l'outil alors qu'elles sont les usagers centraux du système d'information et disposent d'une expérience utile pour la construction d'un outil complet et adapté aux besoins. Elles doivent aujourd'hui contribuer au financement d'un outil qu'elles n'ont pas participé à concevoir, et que l'accès aux données brutes renseignées par ces mêmes structures leur est pour l'instant refusé.

Nous demandons donc :

- **la révision du modèle de financement du système d'information**, afin que son coût soit supporté par des financements publics ;
- **l'ouverture d'une concertation avec les structures agréées** sur le modèle économique et les conditions d'utilisation du SI ;
- **la reconnaissance et le financement des contributions des réseaux associatifs** aux missions de coordination, de pilotage et de mise en œuvre de FSA.

La LOSARGA fixe le pluralisme comme condition du fonctionnement de FSA. Au-delà de la loi, notre capacité à relever le défi démographique agricole repose sur la diversité des acteurs qui contribuent à l'accompagnement des personnes souhaitant s'installer ou transmettre. Pour les organisations membres d'IDP, cette diversité suppose que les structures disposent de moyens suffisants et que les décisions relatives au fonctionnement du dispositif soient prises de manière transparente et concertée.

Contacts presse :

- Isabelle Bouvier, co-présidente FADEAR : 07 70 18 99 54
- Florent Sebban, co-porte parole, MIRAMAP : 06 50 06 65 98
- Alan Testard, secrétaire national installation-transmission, FNAB : 07 49 64 22 05
- Marion Nguyen, coordinatrice de la coalition Installons des Paysans : marion.nguyen@civam.org
- Félix Tuchais, coordinateur installation-transmission et plaidoyer, Réseau Civam : 07 84 73 90 84
- Salomé Le Bourligu, responsable du plaidoyer installation, SOL : 07 70 41 47 82
- Astrid Bouchedor, responsable de plaidoyer, Terre de Liens : 07 67 73 22 90
- Lore Blondel, chargée de mission plaidoyer, RENETA : 06 87 43 97 35